

L'avis des autorités compétentes et, le cas échéant, d'obtenir la déclaration d'utilité publique et l'exécution des droits d'enregistrement substitués de celle déclaratoire.
Le Conseil, après avoir examiné le plan sommaire établi par M. le Maire donne son accord sur le projet présenté.

2° Architecte pour l'école de garçons du Centre - Sur la proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal demande à M. le Ministre de l'Éducation Nationale de lui renvoyer accepta que M. Jourdain, architecte à Royan, soit chargé des études et de la réalisation de l'école de garçons du Centre, à construire sur le terrain occupé actuellement par les baraquements de la cité Providence de M. le Maire.

3° Terrain Gros de la rue de la Providence - M. le Maire fait connaître que l'administration des Domaines a procédé à une nouvelle estimation du terrain Gros dont la ville poursuit l'acquisition pour agrandissement du groupe scolaire féminin Jules Ferry (Centre d'habitat).
L'estimation nouvelle est de 3.750.000 francs. Le maire a fait connaître son accord sur ce point.
Le Conseil accepte de saisir sur la base de l'estimation des Domaines et donne mandat à M. le Maire de signer l'acte d'acquisition dès que les autorisations réglementaires auront été données.